261791 - Le critère qui régit le passage du jeûne à l’offre de la nourriture comme acte expiatoire dû à un rapport intime

question

J’ai eu un rapport intime avec mon épouse en pleine journée du Ramadan précédent. J’ai lu dans les fatwas que cela nécessite l’observance d’un jeûne de deux mois successifs. Je me suis mis à observer le jeûne pour m’apercevoir très vite que j’ai commencé à négliger mon travail et que mon rendement baissait suite au sentiment de fatigue qui découlait du travail que j’effectuais pendant de longues heures. Pourtant j’avais décalé le jeûne pour ne l’observer que pendant des jours froids. J’espère que vous me direz ce que j’ai à faire.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges àAllah

La peine due àl’exercice d’une activitéau cours de laquelle on éprouve une diminution du rendement ne fait pas parties de excuses qui justifient la non observance du jeûne obligatoire et son remplacement par l’offre de nourriture. Qu’il s’agisse du jeûne àobserver en Ramadan ou d’un autre observéàtitre expiatoire suite àun rapport intime ou un autre.

La Commission Permanente pour la Consultance a étéinterrogée sur le cas d’un homme qui travaille dans une boulangerie et souffre d’une soif intense et exténuante pour savoir s’il lui est permis de ne pas jeûner.

Voici sa réponse :Il n’est pas permis àun tel agent de ne pas observer le jeûne. Bien au contraire, il doit jeûner. L’exercice du travail de boulanger pendant les journée du Ramadan ne justifie pas la non observance du jeûne. Dès lors, qu’on travaille dans la mesure du possible.Extrait des fatwa de la Commission Permanente de la Consultance (10/238).

Nous avons exposéla même question ànotre cheikh Abdourrahman ibn Naasir al-Baraak qui a donnécette réponse: « Le travail exercéne justifie pas l'abandon d'un jeûne obligatoire comme celui du Ramadan.Aussi devez-vous rester patient et vous adonner àla recherche de l'agrément divin. Cette recherche sou tendue par le rappel de la récompense (divine) atténue le sensation de la fatigue. Il s'y ajoute que ce sentiment n'apparait habituellement qu'au cours des premiers jours après quoi on s'y habitue. Comptez sur l'assistance d'Allah Très-haut. Elle facilitera vos affaires.

Pour en savoir davantage, voir la réponse donnée àla question n° 65803.

Allah le sait mieux.